

 <p>LE PLATEAU Centre des Musiques Actuelles</p>	<p>LE PLATEAU 42 59 rue des Forges 42100 St Etienne 04 77 59 27 68 contact@leplateau42.fr</p> <p>SIRET: 51384145200016 NDA: 82420086142</p>
--	--

Conditions Générales de Vente (2026)

Article 1 - Désignation

Le Plateau 42 est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans la formation des musiciens professionnels du champ des musiques actuelles. Son siège social est fixé au 59 rue des Forges, 42100 St Etienne.

Le Plateau 42 est agréé par la Fédération Nationale des Ecoles d'Influence Jazz et des Musiques Actuelles (FNEIJMA) et propose des actions de formations permettant d'obtenir les certifications professionnelles créées par la FNEIJMA.

Il est convenu de désigner par :

- Bénéficiaire : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de Le Plateau 42
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- Formations certifiantes : les formations assurées par Le Plateau 42 menant aux certifications professionnelles créées par la FNEIJMA
- OPCO : les opérateurs de compétences des branches professionnelles collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Article 2 - Objet et champ d'application

2.1 Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par Le Plateau 42 pour le compte d'un bénéficiaire. Le fait de s'inscrire implique l'adhésion entière et sans réserve du bénéficiaire aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du bénéficiaire, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du bénéficiaire.

2.2 Ces CGV concernent toutes les prestations de formations organisées directement par Le Plateau 42.

2.3 Le Plateau 42 étudie l'inscription à ses formations au moyen d'un questionnaire de positionnement, puis de tests d'entrée. A l'issue de cette phase de sélection, si le stagiaire ne possède pas le niveau requis pour intégrer la formation, Le Plateau 42 se réserve le droit de rejeter la demande d'inscription à la formation.

2.4 Ces CGV sont susceptibles d'être mises à jour en cours d'exercice. Le site Internet <http://leplateau42.fr> porte toujours la dernière version à la connaissance de tous. Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit du Client.

Article 3 - Modalité d'inscription et conditions financières

<p>LE PLATEAU</p>  <p>Centre des Musiques Actuelles</p>	<p>LE PLATEAU 42 59 rue des Forges 42100 St Etienne 04 77 59 27 68 contact@leplateau42.fr</p> <p>SIRET: 51384145200016 NDA: 82420086142</p>
---	---

3.1 Tous les prix sont indiqués en euros toutes charges comprises. Le Plateau 42 n'est pas assujetti à la TVA conformément à l'article 293B du CGI.

3.2 Inscription dans le cadre d'une prise en charge d'une formation par l'employeur ou l'OPCO

3.2.1 Tarifs

Les tarifs sont indiqués sur le site internet du Plateau 42 (pages « Tarifs ») et ne comprennent que la formation (frais éventuels d'hébergement, de restauration et de matériel à la charge du bénéficiaire).

3.2.2. Inscription

La procédure d'inscription et les modalités de prise en charge dans le cadre de la formation professionnelle sont détaillées sur le site internet du Plateau 42.

Il appartient au stagiaire :

- d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation,
- de contacter Le Plateau 42 pour l'obtention d'un devis et du programme de formation..

3.2.3 Démarche administrative

Afin de garantir une place dans la formation, le dossier d'inscription rempli et le devis signé comportant la mention « bon pour accord » doivent être retournés dûment remplis. La signature du devis implique la connaissance et l'acceptation sans réserve des présentes conditions. Le devis est valable 1 mois à compter de sa date d'édition.

Le Plateau 42 conclut ensuite une convention de formation établie selon les articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du travail.

Le certificat de réalisation est adressé au stagiaire et au bénéficiaire (s'ils sont distincts), à l'issue de la formation afin d'attester du service fait.

3.3 Inscription dans le cadre d'un financement personnel

3.3.1 Tarif

Les tarifs sont indiqués sur le site internet du Plateau 42 (pages « Tarifs ») et ne comprennent que la formation (frais éventuels d'hébergement, de restauration et de matériel à la charge du bénéficiaire).

3.3.2 Inscription

La procédure d'inscription et les modalités de prise en charge dans le cadre de la formation professionnelle sont détaillées sur le site internet de Le Plateau 42.

Il appartient au stagiaire de contacter Le Plateau 42 pour l'obtention d'un devis et d'un dossier d'inscription.

3.3.3 Démarche administrative

En cas d'acceptation du stagiaire à la formation, Le Plateau 42 conclut un contrat de formation avec le stagiaire.

<p>LE PLATEAU</p>  <p>Centre des Musiques Actuelles</p>	<p>LE PLATEAU 42 59 rue des Forges 42100 St Etienne 04 77 59 27 68 contact@leplateau42.fr</p> <p>SIRET: 51384145200016 NDA: 82420086142</p>
---	---

Afin de garantir une place dans la formation, le dossier d'inscription rempli et le devis signé comportant la mention « bon pour accord » doivent être retournés dûment remplis. La signature du devis implique la connaissance et l'acceptation sans réserve des présentes conditions. Le devis est valable 1 mois à compter de sa date d'édition.

Le certificat de réalisation est adressé au stagiaire à l'issue de la formation afin d'attester du service fait.

3.4 Paiement de la formation

Le paiement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de la facture, au comptant et sans escompte. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Le paiement s'effectue par chèque libellé à l'ordre de « Le Plateau 42 » ou par virement (IBAN mentionné sur la facture).

En cas de prise en charge partielle par l'employeur du stagiaire ou l'OPCO, la totalité de la somme sera due par le stagiaire à Le Plateau 42.

En cas de prise en charge partielle et de subrogation de paiement par l'employeur du stagiaire ou l'OPCO, la différence sera directement facturée au stagiaire par Le Plateau 42. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné, en maximum 9 mensualités sans frais par encaissement mensuel des chèques avant et/ou après réalisation de la formation. Ces modalités particulières seront détaillées dans la convention ou le contrat de formation.

Article 4 - Absence ou interruption d'une action de formation par le bénéficiaire

4.1 Assiduité et présence

Toute inscription implique la participation à l'ensemble de la formation. Toute formation commencée est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au bénéficiaire par Le Plateau 42

Aucun remboursement ne sera possible en cas d'absence ou de départ anticipé du stagiaire.

4.2 Frais d'annulation

Toute annulation par le Bénéficiaire doit être notifiée par écrit.

4.2.1 Annulation non justifiée

Toute annulation non justifiée par un cas de force majeure dûment établi fera l'objet d'une facturation intégrale auprès du bénéficiaire par Le Plateau 42.

4.2.2 Annulation pour cas de force majeure dûment justifiée

En cas d'annulation de la formation pour un cas de force majeure dûment justifié, Le Plateau 42 facturera au Bénéficiaire des frais d'annulation selon le calcul suivant. Si l'annulation intervient (jours fériés et dimanche inclus) :

- dans un délai supérieur à 30 jours avant le premier jour de la formation* : aucun frais d'annulation ne sera facturé.

<p>LE PLATEAU</p>  <p>Centre des Musiques Actuelles</p>	<p>LE PLATEAU 42 59 rue des Forges 42100 St Etienne 04 77 59 27 68 contact@leplateau42.fr</p> <p>SIRET: 51384145200016 NDA: 82420086142</p>
---	---

- dans un délai compris entre 15 et 30 jours avant le premier jour de la formation* : 50% du coût de la formation est dû.
- dans un délai inférieur à 15 jours avant le premier jour de la formation* : 100% du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'aucune demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

* Soit un décompte à partir de la veille du premier jour de la formation.

Article 5 - Report ou annulation d'une action de formation par Le Plateau 42

5.1 Le Plateau 42 se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment lorsque le nombre de participants à cette Formation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le bénéficiaire au plus tard 7 jours calendaires avant la date de la Formation. Le Plateau 42 n'est tenu à aucune indemnité d'aucune sorte.

5.2 En cas d'annulation de la formation de la part de Le Plateau 42 avant son commencement, Le Plateau 42 reversera les sommes indûment perçues de ce fait au Bénéficiaire et ce, sans indemnités (article L6354-1 du Code du Travail).

5.3 Lorsque le report de la formation à une date ultérieure n'est pas possible et qu'aucune autre session n'est programmée, Le Plateau 42 procède au remboursement de la totalité du prix de la formation à l'exclusion de tout autre coût.

5.4 Le Plateau 42 se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais.

5.5 Le Plateau 42 ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses Bénéficiaires ou de ses stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à Le Plateau 42, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Le Plateau 42.

Article 6- Conditions d'ouverture et de participation aux actions de formations

6.1 Effectif de formation

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif des formations est limité. Cet effectif est déterminé en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

6.2 Ouverture/report/ annulation d'une action de formation

L'ouverture d'une action de formation est soumise à l'atteinte d'un minimum requis d'inscriptions, à la date de clôture d'inscription figurant sur le descriptif.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant à la date de clôture des inscriptions pour assurer le bon déroulement de l'action de formation ou que les conditions

<p>LE PLATEAU</p>  <p>Centre des Musiques Actuelles</p>	<p>LE PLATEAU 42 59 rue des Forges 42100 St Etienne 04 77 59 27 68 contact@leplateau42.fr</p> <p>SIRET: 51384145200016 NDA: 82420086142</p>
---	---

pédagogiques ne sont pas effectives, Le Plateau 42 se réserve la possibilité d'ajourner ou d'annuler la formation et ce sans indemnités.

En cas d'annulation, le paiement de la formation, versé à Le Plateau 42 sera remboursé au bénéficiaire.

En cas de report, il sera proposé au bénéficiaire que Le Plateau 42 conserve le paiement en contrepartie d'une inscription à la nouvelle session. En cas du refus du bénéficiaire, Le Plateau 42 remboursera les sommes perçues et annulera définitivement l'inscription.

6.3 Admission à la formation

Les inscriptions sont traitées en compte dans leur ordre d'arrivée mais seuls les tests d'entrée déterminent l'acceptation du stagiaire en formation. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seules, les inscriptions accompagnées du paiement, le devis (daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord ») ou le contrat, ou la convention de formation signés, retournés à Le Plateau 42 tiennent lieu d'admission à la formation.

6.4 Clôture des inscriptions

Les inscriptions sont closes une fois l'effectif maximum atteint, ou une fois la date de clôture des inscriptions passée. Le Plateau 42 peut alors proposer au stagiaire non-admis par manque de place de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

6.5 Modalités d'organisation

Certaines modifications de lieux, de dates et d'horaires peuvent intervenir avant le début de la formation ou en cours d'année, sans que Le Plateau 42 puisse en être tenu pour responsable.

Les dates et heures de formation ainsi que le planning de l'année sont confirmés dans la convocation adressée par mail.

Article 7 – Modalités de Formation

7.1 Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches pédagogiques des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant et/ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

7.2 Le Plateau 42 est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence.

7.3 Les durées des formations sont précisées sur le site Internet et sur les documents de communication et d'inscription de Le Plateau 42

7.4 Les formations sont assurées dans les locaux du bénéficiaire et avec les moyens logistiques qu'il possède (parc instrumental, partothèque, équipement numérique, vidéoprojecteur, connexion wifi et paperboard). Le stagiaire doit cependant posséder son instrument et du matériel complémentaire (besoins précisés dans le livret du stagiaire)

7.5 Les participants des formations sont tenus de respecter le règlement intérieur du Plateau 42. Le Plateau 42 se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit,

<p>LE PLATEAU</p>  <p>Centre des Musiques Actuelles</p>	<p>LE PLATEAU 42 59 rue des Forges 42100 St Etienne 04 77 59 27 68 contact@leplateau42.fr</p> <p>SIRET: 51384145200016 NDA: 82420086142</p>
---	---

d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

7.6 Le Plateau 42 ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur ou oubli constaté dans la documentation remise au bénéficiaire, cette dernière devant être considérée comme un support pédagogique qui ne saurait être considéré comme un manuel pratique ou un document officiel explicitant la réglementation applicable. Par ailleurs, il est rappelé que les annexes documentaires fournies complètent la Formation et n'engagent en aucun cas Le Plateau 42 sur leur exhaustivité. Il est précisé en tant que de besoin que Le Plateau 42 n'est pas tenu d'assurer une quelconque mise à jour de la Documentation postérieurement à la Formation.

Article 8 – Propriété intellectuelle et droits d'auteur

Les supports papier ou numériques remis lors de la Formation ou accessibles en ligne dans le cadre de la formation sont la propriété de Le Plateau 42. Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement sans l'accord exprès de Le Plateau 42.

L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits sur ces supports sont protégés par le droit d'auteur et pour le monde entier. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la formation est soumise à autorisation et préalable de Le Plateau 42 sous peine de poursuites judiciaires.

Le bénéficiaire s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à Le Plateau 42 en cédant ou en communiquant ces documents.

Article 9 - Confidentialité

9.1 Le Plateau 42, le bénéficiaire et le stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par Le Plateau 42 au bénéficiaire.

9.2 Le Plateau 42 s'engage à ne pas communiquer à des tiers, autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le bénéficiaire, y compris les informations concernant les stagiaires.

9.3 Le bénéficiaire accepte d'être cité par Le Plateau 42 comme client de ses formations. A cet effet, le bénéficiaire autorise Le Plateau 42 à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Article 10- RGPD

Le Plateau 42 s'engage à respecter le Règlement Européen sur la Protection des Données (RGPD UE 2016/679) quant aux données personnelles des bénéficiaires et stagiaires.

<p>LE PLATEAU</p>  <p>Centre des Musiques Actuelles</p>	<p>LE PLATEAU 42 59 rue des Forges 42100 St Etienne 04 77 59 27 68 contact@leplateau42.fr</p> <p>SIRET: 51384145200016 NDA: 82420086142</p>
---	---

10.1 Les données que nous recueillons sont utilisées pour la gestion des formations (proposition pédagogique, inscription, positionnement feuilles d'émargement, facturation, convention/contrat de formation professionnelle...) et l'information sur les formations du Plateau 42.

10.2 Le bénéficiaire a le droit de demander à consulter, corriger, s'opposer, exporter et supprimer le contenu des informations personnelles détenues dans le système d'information du Plateau 42 ainsi que les traitements associés en le contactant.

10.3 Pour toute réclamation concernant l'exercice de ses droits, le bénéficiaire peut adresser un courrier postal (Le Plateau 42, 59 rue des Forges – 42100 St Etienne), ou un courriel (contact@leplateau42.fr) accompagné de la copie de sa pièce d'identité. un accusé de réception de prise en compte de sa demande sera envoyé par courriel.

Article 11 – Renseignements et réclamations

Toute commande, demande d'information ou réclamation du bénéficiaire relative aux CGV devra être formulée par écrit à Le Plateau 42 (adresse postale : Le Plateau 42, 59 rue des Forges – 42100 St Etienne) ; email contact@leplateau42.fr), qui s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais.

Article 12 - Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le bénéficiaire et Le Plateau 42 à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant la juridiction compétente.